

ETABLISSEMENT DE PARIS

Direction des RH et Moyens logistiques

Assistance aux projets

CTP du 3 juin 2008

Objet : « de la numérisation à la dématérialisation »

1) INFORMATIONS

A la journée d'établissement du 4 décembre 2007, le personnel de l'établissement de Paris a été mis au courant de la démarche du site en matière de dématérialisation, conformément aux préconisations de la Direction des Retraites.

Cette information venait en sus de la note au personnel n°2007-17 du 23/11/2007, lui annonçant la création d'une « commission de sélection des documents à numériser », et s'engageant à informer les instances du personnel de l'évolution du projet.

Cette commission se réunit toujours régulièrement, 2 après-midi par semaine.

6 709 dossiers ont ainsi pu être examinés, comprenant 5 380 dossiers de veuves et 1 329 dossiers qui avaient été préalablement traités dans le cadre du droit à l'information, ce qui a abouti à une réduction d'environ 73 mètres linéaires d'archivage par l'élimination des ¾ des documents contenus dans les dossiers, sur la base d'une liste arrêtée par un groupe de travail « archives » et validée par le service juridique.

Cette procédure, dans le cadre de la conduite du changement, a permis aux équipes de partager leurs compétences, d'homogénéiser leurs pratiques et de se familiariser avec la gestion « sans papier ».

La commission a exposé sa démarche lors de la visite, avenue de Ségur, du directeur général de la Caisse des dépôts et du directeur des retraites, le 18/02/2008.

Le groupe de direction des cadres de l'établissement de Paris a également eu connaissance des étapes du projet lors d'une réunion en présence du directeur des retraites, le 12 mars 2008.

Un groupe de 10 agents multiservices a pu se déplacer sur le site d'Angers, le 9 avril 2008, pour une présentation de l'atelier de numérisation et de l'activité d'une unité de gestion utilisatrice. La visite d'un second groupe pourra être programmée en juin ou septembre.

Un agent des « archives » a pu, également, assister, à Bordeaux, à une présentation technique de la plateforme de numérisation qui sera installée, à terme, avenue de Ségur.

2) POINT D'ETAPE

Un cahier des charges « archivage réversion minière » a été déposé début 2008 à Informatique CDC, faisant suite à une « expression des besoins ». Des spécifications fonctionnelles détaillées ont été livrées et validées par l'établissement de Paris le 16 mai 2008.

En attendant la livraison du logiciel, des essais de numérisation ont lieu sur un scanner bureautique avec des produits bien identifiés (bulletin de décès), par le biais de la « base de connaissance », qui permet de familiariser les gestionnaires, les télétravailleurs, la gestion des flux, les archives et l'imprimerie avec les images numérisées et leur traitement.

3) CALENDRIER

Le protocole de projet, élaboré par Informatique CDC, prévoit la réalisation du logiciel informatique pour le 29/08/2008, le recettage en septembre.

La validation doit intervenir fin septembre pour une mise en production du 24 au 28/11/2008.

La numérisation concernera les dossiers « archivage veuves décédées » sélectionnés par la commission précitée et la reprise des bulletins de décès actuellement sur base de connaissance.

Un cahier des charges impactant l'organisation, avec la numérisation totale du dossier de réversion, constitué dès son arrivée, est en cours de finition et sera livré à Informatique CDC courant juin.

CB CB

Le CTP voudra bien prendre connaissance de l'évolution du projet, ainsi que s'y était engagée la direction de l'établissement de Paris.